

● (2040)

Une voix: Et les avocats?

M. Nystrom: Quelqu'un dans la coulisse a lancé: «Et les avocats?» Je pense que c'est peut-être un autre domaine que nous devrions scruter. Pourquoi un avocat doit-il prélever un certain pourcentage d'une première ou d'une deuxième hypothèque alors que son travail se réduit au minimum; dans bien des cas, sans doute sa secrétaire le fait à sa place.

M. Alexander: Tas de sottises!

M. Nystrom: Je m'excuse si j'ai marché sur les pieds de quelqu'un.

M. Alexander: Pas sur les miens. Soyez simplement honnête.

M. Nystrom: Je pourrais également parler d'autres services qui coûtent quelque chose—l'assurance-hypothèque par exemple. Les institutions prêteuses ont des moyens pour relever les taux d'intérêt. Cela n'aidera pas en modifier réellement le taux d'intérêt. La Chambre devrait examiner ces pratiques plutôt que de créer d'autres institutions financières qui, à mon avis, n'aideront nullement à assurer des logements aux simples citoyens.

Le ministre chargé de l'habitation semble persuadé que le projet de loi accroîtra les fonds disponibles à l'habitation. Peut-être. Mais le bill ne prévoit en rien les moyens de réduire les taux d'intérêt. Cela n'aidera pas les simples citoyens à obtenir de l'argent à des taux raisonnables. C'est pourquoi nous ne pouvons appuyer la proposition du gouvernement. Bien que les conservateurs s'inquiètent des conséquences de ces dispositions sur les fonds dont disposent les milieux financiers, j'invite les députés à ma droite à se joindre à nous pour aider le citoyen moyen. J'aimerais voir le parti conservateur adopter cette attitude...

Une voix: C'est de l'obstruction.

M. Nystrom: ... plutôt que de parler de blocage de 90 jours et d'afficher un opportunisme politique à court terme comme ils le fait trop souvent.

Des voix: Oh!

M. Nystrom: Je vois que je froisse certains députés de ce côté-ci.

M. Alexander: C'est votre version.

M. Nystrom: Quand il s'agit de se prononcer, le parti conservateur se dérobe. Il n'appuiera pas de mesure contraire aux intérêts des institutions financières. On en a un bel exemple dans ce que fait M. Loughheed en Alberta, quand il aide les grandes compagnies pétrolières à s'enrichir.

Des voix: Obstruction!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je crois que le député cherche à animer le débat, mais il devrait s'en tenir aux principes à l'étude concernant le logement.

Une voix: Quels principes?

M. Nystrom: On fait observer que le bill ne s'inspire d'aucun principe.

M. Alexander: Quelle honte!

Financement des hypothèques

M. Nystrom: C'est pourquoi mon parti n'a aucune raison d'appuyer cette mesure législative. Nous demandons plutôt au gouvernement de présenter une loi de fond qui aidera les gens ordinaires. Je mets le parti conservateur au défi de nous épauler dans une attaque contre les institutions financières. Lançons-nous à l'attaque, au lieu de nous perdre dans des paroles d'opportunistes. Prenons des mesures dont bénéficieront les citoyens ordinaires. Si les conservateurs agissent ainsi, les membres du NPD lutteront avec eux jusqu'au bout.

● (2050)

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je ne dirai que quelques mots pour exprimer notre point de vue sur le bill C-135, que nous jugeons inadéquat. Ce bill ne répond pas du tout aux normes et aux exigences qui existent présentement dans le domaine de l'habitation. Il a pour objet de créer une bourse fédérale de transfert d'argent entre ceux qui manipulent l'argent à gros intérêt. Le petit propriétaire ne peut pas s'attendre pour acquérir une maison à payer un intérêt de 9% ou 10 p. 100 sur une hypothèque, ce qui représente souvent 90 p. 100 des services et des taxes.

Je félicite le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur le fait que le petit salarié ne peut pas payer un intérêt supérieur à 6 p. 100, parce qu'il faudrait au moins lui donner l'avantage, par le truchement d'une loi, de payer sa maison peut-être une fois et demie ou une fois et trois quarts, mais pas trois fois.

Je parle en connaissance de cause, car je suis actionnaire d'une compagnie qui a bâti, l'an passé, 112 maisons unifamiliales, et nous prévoyons en construire 90 ou 100 cette année, parce que la demande existe. Mais je ne pense pas du tout—et je tiens à le dire à la Chambre—rendre service à quelqu'un lorsqu'il faut, pour respecter la loi, vendre à un pauvre ouvrier qui gagne \$6,500, \$7,000 ou \$8,000 par année, une maison, dont l'hypothèque porte un intérêt de 9% p. 100, qu'il s'agisse de la Société centrale d'hypothèques et de logement ou d'une banque dont le prêt est garanti par la Société.

Mes collègues me disent qu'il existe peut-être des banques qui prêtent à un intérêt de 8 p. 100. Nous savons, monsieur le président, qu'après que l'ingénieur et la société d'urbanisme ont vérifié, pour satisfaire la Société centrale d'hypothèques et de logement, et après tout le «tralala» d'acceptation des plans et devis, l'intérêt sur l'emprunt se monte à 9%, 10 ou 10¼ p. 100. On en fait vivre des cols blancs! Ce n'est pas nous qui les faisons vivre, mais les ouvriers propriétaires de maisons, ou qui veulent en acquérir une un jour.

Faisons la revue des divers éléments qui entrent dans le coût d'une maison. Je cite comme exemple, une maison de 5 pièces que l'on vend \$20,000, et qui mesure 32 pieds sur 48. Pour la construire, il faut 5.600 pieds de bois. Si quelqu'un veut me contredire, qu'il se lève. Ce bois-là comprend le salaire du bûcheron qui gagne \$200 par semaine en moyenne. De cela, il faut soustraire \$45 versés en impôts directs et indirects. Donc, il reste \$155 au bûcheron. Le camionneur, avec son camion, qui assure le transport de ce bois, gagne en moyenne \$450 par semaine. Si l'on déduit \$150 de frais d'exploitation, il lui reste \$300, car on déduit une dépréciation de \$65 à l'égard des machines. On prélève une moyenne de 30 p. 100 en impôts directs et indirects du revenu du propriétaire de scierie. Le marchand de bois touche aussi 30 p. 100. Le vendeur de bois,